

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

L'Etat donna en 1718. vingt quatre quartiers de Seigle mesure de Moudon, lesquels se payaient annuellement dans les quartiers de Moudon. Et 300 th. la commune en paie l'intérêt. 16 de plus pour 3 char de bois 200 th. la commune en paie 10 comme en ayant reçu les Capiteux

la Dixme de Thierens, paient ci devant les Indits & l'q. de bled

par des D^s de Bretteux 300 th intérêt ----- 15 10
par un Seigneur en 1765. 500 th intérêt ----- 20 00

La Commune fait chaque année trois Saiz en demi de messel
même de Lausanne. Et en argent ----- 22 6
un char de bois vaut ----- 7 6

un jardin et chenevier vaut annuellement ----- 7 6

les champs valent annuellement au Rogens après les frais de labour et d'engrais, un sac de bled et un d'avoine. Sauf accident il perçoit un Geyol de chaque particulier à la moisson, qui lui vaut à peu près deux sacs de messel par année

P.S. les dits Geyols sont pour faire la prière deux fois la semaine

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

65
N. 33

Bouffens

un Village

Une Commune proprement dite

Paroisse de Cheseaux ressortissant de l'annexe d'Allens Agence de Bouffens

Schallens

Léman

Cheseaux Grange aux Aiguets
l'un et l'autre à 7 minutes
de la Maison d'École qui est dans le Village

Cheseaux S.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Stagnere Cheseaus Biolay Sullens
Bournens et Bettens de Bousens
à Biolay - 30 Minutes
à Stagnere 25-
à Cheseaus - 30-
à Sullens - 25-
à Bournens 25-
à Bettens - 30-

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

Lecture Ecriture Arithmétique
Musique des Chœurs

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Dure toute l'année
sauf les vacances de l'été

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le nouveau Testament & Catechisme et
le passage de Catechisme et les Psalms

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Bien

9°. Durée de l'école chaque jour?

En hiver 2 heures le matin et tant l'après
midi et en été proportion.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Il sont rangés dans une seule classe
proportion de leur progrès

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

On faisoit un examen par le Ministre
assuré des Assesseurs en présence de la
Commune, le Buisson présentait deux
plus capables entre les aspirans qui s'élevaient
qui choisirent et servirent l'un des deux
De l'Etat district de Corsonay
Louis Vallat

66

(3)

d. Son âge.

21. an. et quelque Mois

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Célibataire jusqu'à ce moment

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

16. Mois

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Dans la Maison paternelle le Bourreau

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Lecture avant la Messe chaque dimanche
de l'après midi à Sullens sans rien le jeudi et
chaque dimanche après midi à Bousens

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

8 Garçons et 4 filles en hiver et moins en
été

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il y en a

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Tout le Benefice et à peine monté
à 80. Livres 1798.

b. Quelle en est la valeur?

Argent Terre et etc

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien?

Pour chaque enfant dès l'âge de 5 ans
un quart de Messel et 1.60

15°. Bâtiment de l'école.

Il est vieux et délabré

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Une seule chambre dans la maison d'un
qui l'on ne se sert de celle qui est affectée
aux assemblées Communales et Religieuses

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

Il ne loue rien

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? - 0
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? - 0
- c. Fondations? - 0
- d. Caisses communales? - 0
- e. Biens d'église? - 0
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? - 0
- g. De biens-fonds? - 0
- h. Ou d'autres capitaux quelconques? - 0

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Total Argent 402 100 Bled 12 quartiers
Outre une pose de Chans dont une et en sachin chaque oume 20. quantité en viron de pain à recoller outre un morcel pour un petit jardin et petit Chenevier

Tout le bénéfice sauf les 400 payé par les Scholiers et les quarterons de bled

Le terrain appartient à la Commune

On ne trouvera pas étrange si l'Instituteur de Boursens observe que son bénéfice est très mince, ses besoins quoique l'école qu'il dirige soit petite dans les lieux qui si elle était très nombreuses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

67
N. 34

Boursens, Ecole Reformée
Village
Commune composée des deux tiers Catholique et d'un tiers Protestant
Agence de Boursens le grand ayant son Agent
d'Échalens
du Seman
Les maisons au nombre de 20. sont éloignées de l'école d'environ un quart d'heure

Les fermes qui envoient des enfants à l'école sont situées des étangs, la Fruitière, la Fruitière & le Montin de Boursens, Mandou & Les Froues.
Éloignées chacune d'1/4 d'heure de l'école
Ces fermes fournissent actuellement à l'école 24 Enfants

Decorative flourish at the bottom of the page.